

### Les travaux sur l'immobilier communal

#### Travaux en cours dans les locaux de mairie

Vous l'avez sans doute remarqué, **l'accès au secrétariat de la mairie se fait sur rendez-vous pendant la période de chantier**. Pour prendre rendez-vous, utilisez le téléphone au 05 53 62 84 20 ou bien le courriel à [secretariat@miallet.fr](mailto:secretariat@miallet.fr).

Le chantier de rénovation et aménagement d'accessibilité comporte les éléments de gros-œuvre suivants pour un budget de 23 000 € :

- cloisons-peinture (ANC du Bâtiment, Pensol),
- plomberie (entreprise Mouly, Bussière-Galant),
- électricité (entreprise Lagarde, Nontron),
- menuiserie (entreprise Léonard, Miallet).

Par ailleurs, un renouvellement partiel de mobilier sera réalisé pour un budget de 8 500 €. La date prévisionnelle de fin des travaux est la mi-juin.

#### Autres travaux prévus à court-moyen terme

La **rénovation de la « petite grange »** permettra à la communauté de disposer d'un local pour les associations, le petit événementiel et en tant que « tiers lieu » pour les habitants qui souhaiteraient s'y retrouver en petit groupe ou pour de l'entre-aide informatique aux démarches en ligne, par exemple. Un budget prévisionnel de 33 000 € a été fixé (une demande de subvention est en attente de résultat).

Des travaux vont intervenir à la **Bibliothèque** et dans **l'un des logements** communaux. Dans le local de la Bibliothèque il est prévu d'engager 12 000 € (fenêtre, maçonnerie, placo, peinture et électricité). Deux portes vont être remplacées dans le logement (Résidence du Périgord Vert) 4 200 €.

Le projet de rénovation de la **Salle des fêtes** est en attente, d'une part, d'un projet élaboré par le maître d'œuvre et, d'autre part, des suites données à des demandes de subventions complémentaires.

### Infos sur le leg Bougeault-Lamande

Un compromis de vente a été récemment signé pour la **boulangerie située rue Mouton-Duvernét à Paris** avec l'acquéreur qui est l'occupant boulanger actuel. Le prix de vente convenu est de 430 000 € en cohérence avec la fourchette d'estimation produite par les Domaines. La régularisation des arriérés de loyers est en cours. A noter aussi que la cession du petit appartement se trouvant dans la même rue est toujours en cours.

Les produits de ces ventes seront placés en fonds de réserve pour cofinancer les travaux immobiliers engagés cette année et surtout les années suivantes.

### Associations

Dès que la situation sanitaire le permettra dans un contexte convivial normalisé, l'équipe municipale souhaite rencontrer les associations pour une **réunion générale d'échanges « tous sujets »**.

Les associations qui souhaitent bénéficier d'une éventuelle **subvention** communale sont invitées à en faire la demande dans les meilleurs délais. L'objet de la demande de financement doit être précisé et un compte-rendu budgétaire de l'exercice écoulé doit être joint. Il sera apprécié que l'association fournisse les informations pour alimenter leur page dédiée sur le site internet.



**Déchèterie**  
avril à octobre

### LA COQUILLE

8 h 30 - 12 h 00 / 13 h 30 - 18 h 00

Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
Matin	Après-Midi	Matin	Après-Midi	Matin	Après-Midi	Matin	Après-Midi	Matin	Après-Midi	Matin	Après-Midi
✓	✓	✗	✓	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓

## A retenir des deux derniers conseils municipaux

**Rappel : les comptes-rendus complets sont consultables sur le site internet dès parution.**

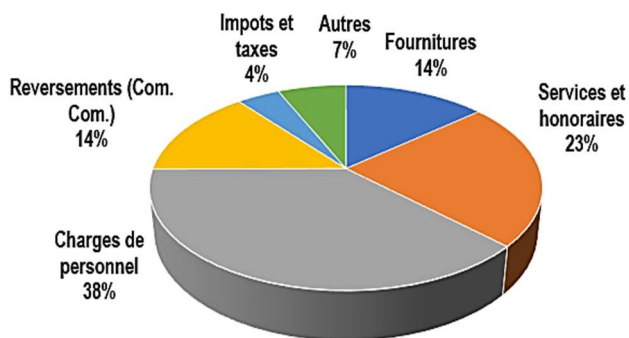
### Conseil du 13 avril

#### Vote du compte de gestion 2020

Mme le Maire présente le compte dressé par la Trésorerie de Nontron. Le Conseil, après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité qu'il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### Vote du compte administratif 2020

- Les dépenses de **fonctionnement** (546 010 €) sont en hausse par rapport à 2019. Ceci tient principalement à la progression de la masse salariale et des charges sociales et à celle des charges liées au contexte sanitaire.



- En **investissement**, les dépenses s'établissent à 160 769 € de dépenses. Plus des 2/3 ont été affectés à la voirie.

Le Conseil approuve le compte à l'unanimité en l'absence (réglementaire) de Mme le Maire.

#### Affectation du résultat 2020

L'excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2020 est de 76 345 €. Le besoin de financement en section d'investissement étant de 21 665 €, les 54 680 € restants sont affectés au compte de report de fonctionnement.

#### Vote des taux de fiscalité locale 2021

Le Conseil adopte à l'unanimité la proposition de la Commission des finances, de relever les deux taux de **taxe foncière** (sur le bâti et le non bâti) de 1,009 % pour 2021 *[Voir l'impact pour les propriétaires en page ci-contre].*

#### Vote du budget prévisionnel 2021

Concernant les dotations, il est à noter que Miallet a retrouvé son statut de bourg-centre. Un effort est cependant demandé pour limiter les dépenses de fonctionnement là où c'est possible. L'investissement est surtout consacré aux travaux sur nos bâtiments *[voir en page précédente].* Le budget proposé est voté à l'unanimité sur une base de 671 132 € en section de fonctionnement et de 481 334 € en investissement. Ce dernier niveau élevé et excédentaire est prévu pour intégrer la vente de la boulangerie provenant du leg Bougeault-Lamande.

#### Tableau des emplois

A l'unanimité, un poste budgétaire d'adjoint technique de catégorie C et de première classe est créé et un poste de deuxième classe est fermé. Il s'agit de permettre la promotion d'un agent.

#### Cession de chemins

Un chemin rural à la Couchie est ajouté, à l'unanimité, à ceux sur lesquels le Conseil s'était prononcé favorablement, avec les éventuelles réserves que pourrait encore émettre la Commission d'enquête. D'autre part, en Commission des finances, il a été évoqué la possibilité de céder sur une base de prix dépassant l'€ symbolique (en plus du remboursement des frais occasionnés). Il est proposé de demander à la Commission des finances de faire une proposition de prix.

#### Autorisation d'occupation du domaine public

Une convention pour mettre à disposition un bureau pour télétravail situé au-dessus de la mairie est adoptée à l'unanimité. Les conditions financières (100 € par mois) sont incitatives pour d'autres candidats éventuels tout en couvrant nos charges.

#### Questions diverses

- Un administré demande de résoudre un problème d'écoulement des eaux pluviales qui seraient chargées en hydrocarbures Rue du Périgord vert. La demande est entendue.
- Un bac à ordures supplémentaire est demandé par les habitants de La Gratte suite à l'installation de nouveaux habitants.

### Conseil extraordinaire du 29 avril

#### Ouverture de ligne de trésorerie

Compte tenu du besoin momentané pour faire face aux charges de fonctionnement, le conseil autorise (à l'unanimité) Mme le Maire à recourir à une ligne de trésorerie plafonnée à 80 000 €. La situation sera rapidement rétablie une fois que les recettes attendues auront été effectivement versées.

#### Convention avec Association Cheval Nature en Périgord Vert

Il est proposé au Conseil de valider au plus vite pour des raisons de responsabilités la convention de partenariat avec mise à disposition de locaux et terrains pour les activités de réinsertion-remobilisation. Le conseil approuve le projet à l'unanimité *[Voir la présentation du partenariat dans le bulletin de mars 2021].*

## Hausse de vos taxes foncières en 2021

### Concrètement, l'impact avec deux exemples

#### 1) Foncier bâti

Pour une base imposable de 1000 € en 2020 :

- ▶ cela faisait 404,10 € de taxe pour la Commune et le Département en 2020 ;
- ▶ en 2021, l'Etat a fait passer la base à 1002 € et cela fera 408,52 de TF, **vous paierez donc 4,42 € de plus** (l'augmentation va aller en totalité à la Commune).

#### 2) Foncier non bâti

Pour une base imposable de 100 € en 2020 :

- ▶ cela faisait 77,73 € de TF en 2020 ;
- ▶ en 2021, l'Etat a fait passer la base à 100,2 € et cela fait ainsi 78,18 de TF, **vous paierez donc 0,45 € de plus** (qui vont aller à la Commune).

## Formations Bureautique-Compta-Gestion

**Vous êtes artisan ou demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi et vous souhaitez vous former sans vous déplacer loin ?**

Des formations **personnalisées** à la carte sur les **logiciels Word, Excel, Publisher, PowerPoint**, et également en **comptabilité**, en **gestion commerciale** (CIEL et EBP) et en **paye**, **peuvent être organisées à Miallet dans une salle de la Mairie.**

**Pour obtenir votre prise en charge :**

- appelez le Centre de formation au 06 47 49 26 77 si vous êtes artisan,
  - rapprochez-vous de votre référent Pôle Emploi -Mission Locale (personne de moins de 26 ans) ou bien Cap Emploi (personne en situation de handicap),
- et prenez contact ensuite avec la Mairie avant le 28 mai.**

## Améliorez le site internet avec nous

Faites-nous part de toute proposition ou suggestion, ...

Mettez à disposition des photos ou cartes postales pour illustrer le site.

**BIEN MERCI à ceux qui ont déjà contribué**

auprès de [webmestre@miallet.fr](mailto:webmestre@miallet.fr) ou via le **formulaire de contact** de la Mairie sur le site.

## Eviter la prolifération des rats

Alors que des demandes d'intervention sur des biens privés sont adressées à la Mairie, il est rappelé que :

- **les propriétaires et occupants sont tenus de prendre toutes les mesures préventives ou curatives de façon à éviter les infestations ;**
- la Mairie n'est responsable de la dératisation que pour les bâtiments, espaces et réseaux publics (via leurs concessionnaires pour ceux-ci, RDE24 par exemple pour les égouts).

Voici **quelques conseils pour éviter la prolifération des rats :**

- Ne jetez pas de nourriture sur la voie publique ou à proximité des bâtiments.
- Déposez vos ordures ménagères uniquement dans les conteneurs et pas à côté, pensez à les refermer.
- Ne nourrissez pas les animaux (poules, pigeons, chats ...) au sol ou du moins éliminez rapidement tous les restes.
- Equipez de grilles les aérations, les vide-sanitaires, les soupiroux de caves, ...
- Assurez-vous que les portes d'accès à vos dépendances restent fermées et qu'il n'y ait pas de passages possibles sous certaines portes.
- Ramassez les fruits tombés au sol si vous possédez des arbres fruitiers.

**En cas de besoin** et en respectant bien les **règles d'utilisation**, utilisez les produits répulsifs, les pièges, voire les rodenticides. **Il est souvent plus efficace de faire appel à un service professionnel** que de vous improviser chasseur de rats ...

## Vaccination anti-Covid où et quand ?

Pour les volontaires désireux de **trouver rapidement quand et où se faire vacciner**, voir le site <https://vitemadose.covidtracker.fr/>.

La disponibilité est donnée en temps réel au plus près de Miallet en kilométrage ou à la date la plus proche, selon votre préférence et avez en plus l'indication du fabricant du vaccin.

Voir aussi auprès de la **pharmacie de Miallet**

☎ 05 53 62 33 75.

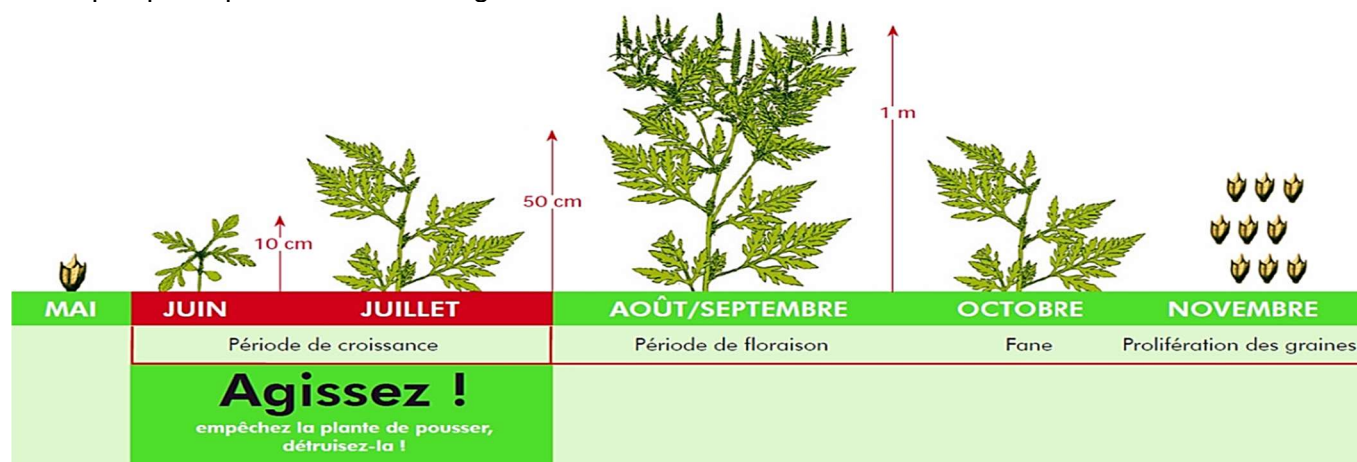
## Surveiller et détruire l'ambroisie avant sa floraison : une priorité

### L'ambroisie à feuilles d'armoise, est une plante envahissante à fort pouvoir allergisant

- Elle a fait l'objet de signalements en Dordogne et Charente et peut se répandre très rapidement : un pied d'ambroisie peut produire jusqu'à 3000 graines qui conservent leur pouvoir germinatif pendant 30 ans !
- 10 à 15 % des habitants des régions fortement concernées (région lyonnaise par exemple) sont sensibles à ses pollens qui sont très volatils (plusieurs dizaines de km).

### Il faut agir avant la floraison (août à septembre) ou d'urgence si la détection se fait à ce stade

Ceci évite la dispersion des pollens ou des graines. Les personnes dont l'allergie à l'ambroisie est avérée ne doivent pas participer aux actions de gestion.



(Plaquette Ambroisie Département du Rhône)

**Comment reconnaître l'ambroisie et où se développe-t-elle ?** L'ambroisie est une plante aux feuilles de couleur vert vif des deux côtés, sans odeur et dont la tige est couverte de poils blancs. Elle peut coloniser vite et bien les sols retournés et laissés nus, en particulier les parcelles agricoles ou les chantiers de construction.



La **feuille**, du même vert sur ses deux faces, est **profondément découpée**. Elle n'émet pas d'odeur spécifique quand on la froisse.

La **tige** est couverte d'une importante pilosité et peut devenir **rougeâtre** sur les plantes âgées.



L'ambroisie est **monoïque** : sur un même pied, on trouve des **fleurs mâles** (au sommet des tiges) qui émettent le **pollen** et des **fleurs femelles** (à l'aisselle des feuilles sous l'inflorescence mâle) qui, une fois fécondées par le pollen, vont former les **semences**.

(Document Observatoire des Ambrosies)

### Quels symptômes provoque-t-elle et quand ?



L'allergie est surtout respiratoire (avec signes cutanés dans 10 % des cas) d'août à septembre. En cas d'allergie invalidante, il faut consulter son médecin traitant ou un allergologue, et il

est conseillé de s'éloigner des zones infestées.

**Qui est responsable de l'élimination de la plante ?** L'élimination de l'ambroisie est de la responsabilité de chacun. **Si vous en découvrez sur votre terrain, supprimez-la ; sur un terrain public ou appartenant à un particulier, alertez la Mairie.**

**Quel est le meilleur moyen de se débarrasser de l'ambroisie qui se trouve chez moi ?** Il faut arracher la plante. C'est à faire avec des gants en juin - juillet et si les plants ne sont pas trop nombreux. Si la surface colonisée est importante, le fauchage pendant (ou mieux juste avant) la floraison est la meilleure alternative à l'arrachage.

**Comment éviter que l'ambroisie n'apparaisse ?** Les graines peuvent rester très longtemps en terre avant de germer. Il faut donc éviter de laisser des terres dénudées, en semant un couvert.

**Plus d'informations :** FREDON Nulle Aquitaine Gaele Guyot ☎ 06 75 06 62 39, <https://www.fredon.fr/nouvelle-aquitaine/>

**Signalement :** Plateforme <https://www.signalement-ambroisie.fr/> Courriel [contact@signalement-ambroisie.fr](mailto:contact@signalement-ambroisie.fr) ☎ 09 72 37 68 88 ou Mairie de Miallet ☎ 05 53 62 84 20 ou Courriel [secretariat@miallet.fr](mailto:secretariat@miallet.fr)